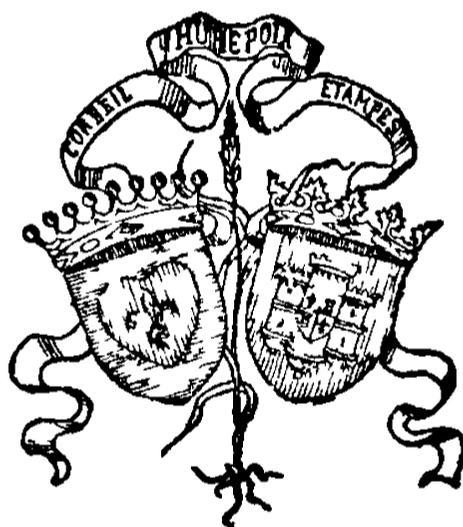


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

12^e Année — 1906

1.^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—

MCMVI

P

437

LA REINE DE SUÈDE

A ESSONNES

La Reine Christine, fille de Gustave Adolphe, roi de Suède, naquit en 1626 et succéda à son père en 1632 ; mais elle ne prit réellement le pouvoir qu'en 1644.

Très instruite, douée d'un goût très vif pour les sciences et les arts, elle gouverna d'abord avec sagesse, mais peu à peu elle se laissa aller à sa passion pour les exercices virils et s'entoura de favoris qui jetèrent le désordre dans l'Etat et le discrédit sur la souveraine. Devant le mécontentement général elle prit le parti, en 1654, d'abdiquer en faveur de son cousin, Charles-Gustave, qui devint roi de Suède sous le nom de Charles X. Alors elle se mit à voyager à travers l'Europe. Elle visita longuement la France en 1656-1657 et y eut un grand succès de curiosité.

C'était une femme d'une intelligence supérieure, aimant et protégeant les arts et parlant plusieurs langues. Elle avait acquis chez nous une grande popularité, qu'elle compromit gravement, quand, le 10 novembre 1657, elle fit assassiner sous ses yeux, dans la galerie des Cerfs du palais de Fontainebleau, son favori Monaldeschi.

Cette malheureuse victime d'une vengeance royale, fut inhumée le jour même à 5 heures $\frac{3}{4}$ dans l'Église d'Avon. Le crime avait été commis à 3 heures $\frac{3}{4}$.

Un an avant cet événement, en 1656, Christine arrivait en France par le midi, précédée d'une grande réputation. Elle venait de Rome

et se dirigeait à petites journées vers Paris où l'on faisait de grands préparatifs pour la recevoir. A la fin de son voyage, elle coucha à Fontainebleau et arriva à Essonnes le lendemain 6 septembre 1656, vers 7 heures du soir. Là, l'attendait une réception merveilleuse que lui préparait M. Hesselin, Intendant des plaisirs du roi Louis XIV, et propriétaire alors du domaine de Chantemerle, où la Reine de Suède s'arrêta pour passer la nuit.

Hesselin se surpassa et la Reine fut émerveillée et éblouie par la magnificence des représentations qui lui furent offertes. L'eau et le feu jouaient les rôles principaux dans ces divertissements qui étaient très à la mode à cette époque ; mais la fête donnée à la Reine Christine par Hesselin, semble avoir été plus magnifique que tout ce qui s'était fait dans ce genre. Un auteur du temps nous a conservé le récit de cette fête, et, en le lisant, on croit entendre un de ces contes de fées dont le récit charmait notre enfance.

L'auteur a fait précéder sa relation d'un éloge de la Reine Christine, éloge que nous reproduisons, ainsi que le récit, car c'est un curieux spécimen de l'art de la flatterie au xvii^e siècle.

Selon l'usage du temps, la fête se termina par un ballet, dont le détail nous a été également conservé.

La relation de ces fêtes n'est pas inédite, elle a été publiée à Paris, en 1656, par M. Lescalopier, Conseiller, Aumônier et Prédicateur ordinaire du Roy, mais cette plaquette in-4^o de 36 pages est d'une telle rareté (nous n'en connaissons que deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque nationale et l'autre à l'Arsenal), que l'on peut dire qu'elle est presque inconnue. Et cependant elle offre un grand intérêt pour notre histoire locale, c'est pourquoi il nous a paru utile de la faire connaître en l'insérant dans notre bulletin.

Puisque nous avons parlé de M. Hesselin qui reçut à Chantemerle la Reine Christine, il nous semble bon de donner ici quelques renseignements sur ce personnage, qui a joué un rôle important sous Louis XIV et que l'on ne connaît plus aujourd'hui.

Hesselin a eu au xvii^e siècle une grande notoriété. C'était un amateur et un collectionneur très entendu, qui, servi par une fortune considérable, avait pu acquérir ou commander des œuvres d'art d'une grande valeur, et avait construit dans l'île Saint-Louis, à Paris, un hôtel aussi remarquable par son aspect extérieur que par les détails de son ornementation.

C'était aussi un homme de plaisir, aux goûts raffinés, qui s'était

fait une spécialité de l'organisation des ballets et des divertissements, si fort en vogue à cette époque (1).

Notre personnage portait le nom d'Hesselin, qui n'était point le sien ; il se nommait en réalité Louis Cauchon, et ce nom de Hesselin, qu'il s'était approprié, était celui de sa grand'mère paternelle.

Ce changement fut d'ailleurs régularisé par lettres patentes de décembre 1626, lorsqu'il fut nommé Maître de la Chambre aux deniers.

Hesselin ne possédait pas seulement l'hôtel de l'île Saint-Louis, il avait encore une belle maison de campagne nommée Chantemerle, située à Essonnes, sur la route de Paris à Fontainebleau ; il l'avait acquise avant 1638 et y avait fait de grands travaux. Les auteurs du temps parlent de « *la belle maison de M. Hesselin, à Essonnes, où il y a de beaux tableaux, et où rien n'est plus remarquable que ses jardins, ses fontaines, ses bassins, surtout celui de forme triangulaire, où l'eau arrive par une quantité de mascarons disposés tout autour* » (2).

La maison de Chantemerle (3), située sur la route de Fontainebleau à égale distance de cette résidence royale et de Paris, devint, en quelque sorte, l'étape habituelle de la Cour et des plus grands personnages français et étrangers. De 1640 à 1660, on trouve, dans les mémoires du temps, le récit des fêtes données par Hesselin dans sa maison d'Essonnes, non seulement aux souverains français mais encore aux monarques étrangers et aux princes, princesses et grands seigneurs de tous pays. La réception de la reine Christine de Suède fut une des plus brillantes.

Précédemment, en 1646, il avait reçu, le 18 août, la reine d'Angleterre, accompagnée du Prince de Galles, son fils, du Prince Robert, son neveu et d'une suite de 300 personnes. Le 23 août suivant, revenant de Fontainebleau, cette même reine s'arrêta de nouveau chez Hesselin, et de brillantes fêtes eurent encore lieu en son honneur. Le récit serait long des fêtes données ainsi à Chantemerle, mais on peut juger, par le peu que nous en disons, de l'importance qu'avaient à cette époque le seigneur Hesselin et son domaine de *Chantemeslé*.

1) R. DE CRÈVECŒUR, *Louis Hesselin, amateur parisien, intendant des plaisirs du Roi ; 1600-1662*. Paris, 1895.

(2) *Op. cit.*

(3) Au XVII^e siècle, on écrivait *Chantemesle*.



Louis HESSELIN
(1600-1662)

Ce beau domaine de Chantemerle est aujourd'hui morcelé ; l'une des voies nouvelles qui y ont été ouvertes avait reçu le nom de Hesselin.

C'était une idée intelligente qui rappelait une époque de splendeur de ce beau domaine disparu. Mais, pour des motifs que nous ne connaissons pas, on a fait disparaître ce nom historique en lui substituant une dénomination quelconque. Ce changement est doublement regrettable, non seulement parce qu'il efface le souvenir d'un passé glorieux pour Essonnes, mais encore parce qu'il va à l'encontre des intentions de l'homme regretté qui, soucieux de l'histoire de son pays, avait voulu, en donnant le nom d'Hesselin à l'une des rues du nouveau quartier de Chantemerle, fixer le souvenir d'un passé de magnificences qui avaient fait autrefois la gloire et la réputation de la ville d'Essonnes.

En terminant cette note, faisons une remarque : Lescalopier, l'auteur de la relation, écrit *Essaune* en parlant du village où est situé Chantemerle, tandis que ce nom s'est toujours écrit *Essonne* et de nos jours *Essonnes*. L'explication est bien simple : Les habitants de Corbeil et d'Essonnes ont toujours prononcé *Essonnes* avec l'*o* grave et long comme s'il était chargé de l'accent circonflexe ; c'est incorrect, nous en convenons, mais il y a des siècles que cette incorrection existe et il est difficile de la changer. L'abbé Lescalopier, qui n'était pas de ce pays, a écrit *Essaune* parce qu'il l'a entendu prononcer ainsi par les habitants de l'endroit. Cette prononciation fautive est l'objet d'une controverse déjà ancienne entre quelques personnes de ce pays, et nous ne sommes pas fâché d'invoquer ici le témoignage de l'abbé Lescalopier, qui nous apprend comment on prononçait, il y a 250 ans, le nom du village mérovingien que traverse la jolie rivière l'*Essonne*, qui lui a donné son nom.

A. D.

A LA LOUANGE DE CHRISTINE

REINE DE SUÈDE

Nymphes de la Seine qui avez pour vos demeures des temples de cristal, qui peignez le bel or liquide de vos tresses sous les ondes, et qui vous mirez dans leurs flots, les faisans juges de vostre beauté, sortez incontinent et venez au devant de cette Reyne.

La voicy cette grande Héroïne, douée d'une singulière grace, la Renommée la précède et l'environne avec ses aisles peintes, et la Gloire la publie par mille trophées.

O ! qu'elle est avantagée ! et que la nature luy a donné de faveurs ! qu'en puis-je dire autre chose, sinon qu'elle est comme revestué d'un masle courage, qu'elle a oublié son sexe sans avoir oublié la pudeur ! Qu'on ne me parle plus de cette Camille, Reine qui marchoit sur les eaux et couroit sur la teste des espics de bled ; Loing d'ici cette Penthesilée qui fait tant de l'Amazone, avec sa hache, et le sein coupé, c'est bien icy un autre courage. CHRISTINE, les délices des Suédois et des Goths, que la terre chérit, que les Astres favorisent de leurs regards, plus forte que toutes les Amazones, quoy qu'elle n'aye jamais, comme elles, souffert la perte de son sein ; Voyez-la bien, elle est fille de GUSTAVE ; ô si les destins eussent permis qu'il fût encore au monde, comme il triompheroit de ses ennemis ! mais, hélas ! le Ciel jaloux l'a enlevé, il est grand par tout, aussi bien en son trépas qu'en sa vie. Il est toujours digne de vénération ; car si les Temples des Dieux, après avoir esté rongez des sacrilèges morsures du temps, ou abatus d'un coup de tonnerre, sont toujours respectez, par les baisers que nous donnons mesmes aux pièces brisées que nous considérons comme de vieilles antiquitez, le Colosse abatu et cassé fait voir quel il estoit ! pourquoy donc la postérité n'estimera-t-elle pas GUSTAVE ? Non, non, depuis le Levant jusqu'au Couchant, tant que Mars avec ses chariots ruïnera les Peuples, tant que Bellone enflera ses trompettes, on parlera

de GUSTAVE, et, par mesme moyen, de CHRISTINE, qui n'a qu'une mesme source de naissance et de gloire !

CHRISTINE, vous venez au monde entre les trompettes et les clairons, vous paroissez dans le bruit effroyable des armes ; votre berceau est environné des lauriers de votre Père, et ses palmes victorieuses vous donnent de l'ombre ; Pallas vous porte entre ses bras, et la Victoire vous remuë dans votre berceau !

Je ne m'estonne pas tant, si toute la terre vous fait hommage et vous considère comme guerrière ; vous avez l'esprit de GUSTAVE, vous estes montée au thrône parmy ses escadrons et ses triomphes, il vous fait des degrez de morts, et vous place, en mourant, en son thrône ; j'ay tort de dire qu'il est mort : il survit à soy-même ! C'est un Phœnix qui court a grand haste, par ses funérailles, au terme de la naissance : C'est un autre, et si c'est le mesme, CHRISTINE ressemble à GUSTAVE, et la condition du sexe ne met aucune différence.

Sus donc, Nymphes de la Seine ! la Reine approche de Paris, j'aperçois des-ja qu'elle dore le Louvre de sa gloire ! voyez, je vous prie, comme son front jette de l'esclat sur nos Lys, la majesté est dans ses yeux, les Sirènes ont pris place sur ses lèvres, tant elle est éloquente.

Pallas luy a donné deux choses : d'aller librement au travers des armes, de chercher des morts au milieu d'une poussière de Mars, et de se rendre recommandable par sa vertu ; et Minerve, avec les Sciences, luy donne l'éloquence, l'assiduité de l'estude et l'amour des livres, en sorte qu'elle y passe les plus agréables nuits.

Sus donc, Nymphes de la Seine, sortez de vos maisons ; sus, vous, belle Chlore, Drymo, avec vos compagnes, roulez ces paroles sous les eaux :

L'amour des Sciences et celuy de la Religion, a despoüillé CHRISTINE de son royaume !

Les délicatesses de la Cour et ce que les Favoris des Grands estiment tant, n'ont pû rien sur son esprit, il faut, à quelque prix que ce soit, monter sur le Parnasse et couronner sa teste des lauriers d'Apollon : Que tout le monde sçache, soit ceux qui regardent le Soleil levant, ou ceux qui l'ont au couchant, que l'Amour n'a pu fleschir son courage. Les eaux sacrées du Parnasse, et cette tant renommée forest où une sacrée horreur allume les fureurs des Poëtes, luy a plû d'avantage !

O le cruel amour des Muses ! ô la douce tyrannie ! Quoy ? les Sciences vous ont tellement ravie, et Cupidon, cet agréable enfant avec ses flesches, a si peu de pouvoir sur vous que vous renoncez pour jamais aux mistères de sa Mère ?

Venez donc, Nymphes de la Seine, levez-vous par honneur, il est temps, CHRISTINE est costoyant vos rives dont elle dissipe les broüillarts !

Paris, ouvrez vos portes comme vous avez de coustume à ceux qui triomphent ! tesmoignez votre joye à l'arrivée de cette Reine ; vénérez cette Pallas qui restablira les temples des Muses, et bastira une seconde Athène dans Paris !

O Reine ! qui après tant de courses et sur mer et sur terre, avez voulu visiter nos États ! soyez la bien venuë, la France va au devant de vous et vous tend les mains pour marque de respect et de bienveillance ! C'est vous, grande Princesse, qui r'amenez le Lation d'Athènes, nous verrons les Cygnes François chanter sous vos auspices, et votre nom, CHRISTINE, porté sur nos plumes par l'univers ! Sus, brave Jeunesse, à l'aspect de cette Reyne incomparable, concevez des vers ; mais des vers semblables à ceux, que vous, Tybre, avec vostre perruque de jonc, entendites, quand les Romains, chantant d'une belle façon, estant aux portes, se conjouissoient avec vous, CHRISTINE, de ce que rompans tous les liens des richesses et de la liberté d'une vie prophane, vous vous estes rendüe au vray azyle ; vous n'avez point eü d'égard aux ombres de vos Ancestres, et à la religion de vos Pères, vous avez, par une sainte impiété, foulé les cendres de vos Ayeuls, le Royaume, le Sceptre, et le Mariage ; rien ne vous a retardé, tant a esté grand l'amour du Ciel ; poursuivez, CHRISTINE, marchez où vous voyez l'estendard du salut, où cette voye de laict et de vertu vous appelle, esvitez le passage d'une mort sans ressource ! Mais, que dis-je ? vous êtes sur la ferme pierre de l'Eglise, vous érigez des monuments et des Arcs de triomphe à vostre Renommée qui doit estre éternelle ! Jamais le figuier sauvage qui dissout les marbres, et, comme envieux, obscurcit les noms et blasons des Roys, jamais l'oubly ne ternira vos actions. Tant que la Seine ira se desgorgger dans la mer Britanique, le monde adorera CHRISTINE et publiera ses louanges ! Ouvrez donc vos portes, Ville de Paris, que les Canons, en signe de réjouissance, fassent retentir nos airs, et que les feux d'artifices aillent se perdre dans les nuës ! Peuples, chantez, CHRISTINE comme un bel astre

paroist sur nostre horison, et (si Apollon ne me trompe) elle est pour faire une sainte alliance de l'Olive avec nos Lys, nous moyennant la Paix !

ENVOI

A LA REYNE DE SUÈDE

CHRISTINE

VOSTRE MAJESTÉ

Me permettra, s'il vous plaist, d'emprunter les paroles du Roy des Phœniciens, Alcinoüs parlant à Ulisse qui l'estoit venu voir, au rapport d'Homère : Affin, luy dit-il, qu'estant de retour, vous puissiez raconter combien nous surpassons les autres Nations, en magnificences et richesses publiques et particulières, en divertissements de Chants, de Danse et de Chasse ; j'en offre les sujets à Vostre Majesté, avec les Tableaux de nos demy-Dieux, qui ont deux faces, la Poésie et la Peinture, l'une qui est une poésie muette, et l'autre une Peinture qui parle, toutes deux font un agréable commerce et meslent leurs couleurs et leurs brillants ensemble : Mais la Poésie, prestant la parole à sa sœur qui n'a point de langue, corrige les glissades du Burin qui s'est trop précipité. Recevez donc, s'il vous plaist, Puissante Reyne, dans un petit Ouvrage, les merveilles de nostre siècle et, comme le Prince Ænée dans Virgile emporta les Dieux de Troye, qui furent la cause de son bon-heur : Que Vostre Majesté prenne les Statues et Portraits de nos Princes qui seront les véritables idées des Royales vertus et les marques du respect et de l'honneur que rend à Vostre Majesté,

GRANDE REYNE,

Son très-humble et très-obéissant
Serviteur,

LESCALOPIER, Conseiller, Aumosnier,
et Prédicateur ordinaire du Roy.



RELATION
DE CE QUI S'EST PASSE'
A L'ARRIVEE
DE LA REINE
CHRISTINE
DE SVÈDE,
A Essaune en la Maison
DE MONSIEVR HESSELIN.

Monsieur le Duc de Guise ayant escrit à Monsieur Hesselin Maistre de la Chambre aux deniers du Roy, et Sur-Intendant de ses plaisirs, que la Reine de Suède avait reçu beaucoup de joye d'apprendre qu'elle avoit à passer à Essaune, et qu'elle l'avoit prévenu en tout ce qu'il luy eust pû dire de luy, qui estoit connu de cette grande Princesse par une réputation singulière, comme l'un des plus habiles et plus gallands hommes de France, qui fait et entend le mieux toutes choses. Pour respondre par les effets à cette estime, Monsieur Hesselin se creut obligé de se préparer à sa manière accoustumée, assez connue dès long-temps en France pour l'une des plus spirituelles qui se puissent pratiquer. Cette Princesse estant donc arrivée à Essaune le sixiesme septembre sur les 7 heures du soir, fut conduite dans sa chambre, où s'estant un peu reposée et tesmoignant de l'impatience de voir la Maison, elle en fut visiter tous les endroits, et passa en suite dans les Jardins, trouvant toutes choses si bien entendues et si agréables, tant dehors que dedans,

qu'elle dit : Que l'imagination des Poètes, et la licence qu'ils se donnent en la description des lieux délicieux, n'approchoit point des beautés qu'elle voyoit : Et comme elle eut remarqué dans la grand'anticourt l'inscription qui est sur la porte du vestibule, *Parva Quidem Sed...*, elle la trouva très ingénieuse, et dit : Que la modestie du Maistre estoit injurieuse à la Maison, n'y ayant pas d'apparence qu'il fallust nommer Petit un lieu dans lequel elle avoit veu tant d'appartemens et lieux différens richement meublez, et où la splendeur et la commodité se rencontroient partout admirablement, Adjoustant, Qu'elle n'avoit point trouvé en Italie (qui est le país des beaux édifices et comme la mère des magnificences) une Maison où la Nature et l'Art se fussent alliés plus heureusement et avec plus d'esprit : Elle admira sur tout la beauté et la diversité des Grottes et des Fontaines, si ingénieusement conduites, même jusques dans les Appartemens.

La nuit survenuë, ayant comme envié à cette Princesse le plaisir que luy donnoit la veuë de ces belles choses, elle en eut bientôt raison se trouvant soudainement éclairée par une Colonne de feu qui parut au travers de mille cristaux à l'entrée d'une Chambre à l'Italienne, et terminée seulement par une voûte extrêmement exhaussée.

En un moment elle vit une partie de cette Chambre s'ouvrir, et en suite une multitude infinie de gens dans une grande salle, de quoy le Maistre du Logis, semblant estonné, et se jettant au travers pour les repousser, voilà que tout à coup et par un admirable artifice, il fut enlevé dans la Chambre mesme qui disparut avec tout ce peuple ; Et Aussi-tost on vit une Salle ornée de Colonnes Doriques et d'autres ordres d'Architecture, et en laquelle personne ne paroissoit : surquoy l'exclamation fut telle qu'à moins de voir paroistre en l'air une Nuée flamboyante pleine d'esclairs et de tonnerre, et au dessous les ruines d'une ville toute en feu, on n'auroit peu faire cesser l'admiration que le premier spectacle avoit excité.

Comme on estoit en cette nouvelle surprise, on veid dans la Nuée, sur un char de triomphe, la Renommée, qui estant venue à travers l'air jusqu'au milieu de la Salle, deux enfans aislez luy apportèrent des palmes et des couronnes avec les chiffres de la Reine Christine.

La Renommée ayant fait un récit, dont la voix et les paroles furent admirées, elle s'envola d'un costé et les Enfans de l'autre.

A l'instant disparut la Nuée et toutes ces ruines de feu, et, en leur place, on ne vit qu'un enfoncement d'une enfilade de portes de plusieurs appartemens, au bout de la salle et au travers, dont le premier estoit gardé par deux Suisses qu'on croyoit y estre seulement représentez et feints.

A peine le Génie de la France eut-il fait la première entrée du Ballet, qui n'attira pas moins l'admiration que tout le reste, soit pour la beauté de l'air ou pour celle de la danse, qu'on vit ces Suisses se détacher de la muraille et danser avec tant de justesse et de grâce, qu'ils ne le cédèrent point aux plus adroits des François. Les autres Entrées suivirent selon l'ordre marqué dans le récit du Ballet, avec plusieurs changemens de Scènes et de perspectives, tout cela finissant par une grande Chambre qui parut ornée d'un lict à alcove et autres embellissemens ; au travers paroissoit un grand et spacieux parterre, du milieu duquel un Seigneur Espagnol accourant, se trouva devancé par deux de sa suite, tenant chacun une Guitarre ; se voyant dans cette Chambre il fit cognoistre tout ce dont est capable M. Dolivet par la beauté de sa danse qu'il finit par une sarabande admirable.

En suite parut une Grotte d'une profondeur extraordinaire, au dessus de laquelle s'élevoit une Montagne de Cyprès, et du haut tomboient deux rivières effectives, faisant des Cascades et jets-d'eaux d'une extrême hauteur et grosseur : Le spectacle finit par une fleur de lys d'eau qui se perdit et s'éloigna de la veüe par une nuée qui portoit un Concert de vingt-quatre violons, et d'autant d'autres instrumens avec les douze heures de la nuict, qui devoient, servir au divertissement de la Reine, tenant chacune un flambeau de cire blanche dans leurs mains : Cette Nuée venant à s'abaisser on apperçut au dessus s'approcher la Montagne et les Cascades, faisant un si bel effet à la veüe qu'on ne sçauroit assez bien l'exprimer par le discours. Le grand Chœur de Musique demeura, et les douze heures descendirent de cette Nuée, et s'approchèrent de la Reine pour la conduire dans une autre Grotte, où elle vit tout ce que l'art peut faire de plus merveilleux par l'élévation de l'eau, et par son bruit qui fut agréablement interrompu par quantité de Hautbois et de Musettes excellemment concertés.

Cependant les Violons se rendirent dans la Salle de la Comédie où la Reine ayant esté conduite et chacun assis, le fond du Théâtre s'ouvrit pour faire voir un Buffet magnifique plein de Vases, Bas-

sins, Lumières et autres ornemens, au dessous desquels estoit une quantité d'autres Bassins en Pyramides de Fruits et confitures, composans une somptueuse Collation, qui fut aussi-tost enlevée par six Amours et grand nombre de gens qui les portèrent à la Reine et à toute l'Assemblée : Et à l'instant les Comédiens luy donnèrent un nouveau divertissement, qu'elle admira, tant pour la beauté des vers et pour la décoration du Théâtre, que pour les autres ornemens du lieu où il avoit esté dressé.

La Comédie achevée on fut à peine hors de la salle, que la Reine, et toute l'Assemblée, conduite par un nombre infiny de flambeaux de cire blanche, se trouva sur un balcon, au bout d'un canal plain de jets d'eau, qui parurent à la lueur d'un grand Feu d'artifice, dont la face représentoit très-distinctement les trois Couronnes et les chiffres de la Reine, avec cette devise, *Donat Et Servat*, que la seule clarté du Feu faisoit facilement lire, joint mille figures différentes et mille rayons de feu qui s'eslevoient et se perdoient en l'air, d'où tomboient en suite un nombre infiny de serpenteaux enflammez et d'estoilles brillantes, avec un bruit et un pétillage agréable qui s'entendoit au travers des Trompettes, Tambours, Haut-bois, Musettes et Violons. Certainement la diversité de tous ces spectacles si bien entendus, que tout ce qui estoit feint y paroissoit naturel, donna lieu à cette Princesse, dont l'intelligence est si parfaite et la raison si sublime, de juger, par la magnificence d'un particulier, domestique de son Roy, qu'elle doit estre celle de son Maistre, parmi les grandeurs, la puissance et les autres avantages d'un si florissant Royaume : Ainsi pleine de joye et d'admiration elle se retira dans sa Chambre, éclairée de quantité de flambeaux, qui faisoient un jour au milieu de la nuict, souhaitant avec impatience le lendemain pour se renouveler le plaisir des beaux objets que les ténèbres luy avoient cachez et dont il nous suffira de dire, qu'après qu'on les a bien considérez, on se défie de ses propres yeux, et on doute si ce qu'on a veu est une vérité ou une illusion.

Mademoiselle (1) se trouva présente à tous ces divertissemens, s'estant rencontrée à Essaune incontinent après que la Reine y fut arrivée : Elle vint saluër Sa Majesté, qui la reçeut avec beaucoup de civilité, l'ayant baisée et en suite embrassée plusieurs fois, luy faisant donner un fauteuil auprès d'elle, afin qu'elle prit part au

(1) Anne Marie d'Orléans, connue sous le nom de Mademoiselle.

divertissement qui luy estoit préparé, la traitant toujours en Fille de France.

Dans le rencontre de ce magnifique divertissement, l'on peut dire sans flatterie que M^r de Molière (1) s'est surpassé luy-même, tant par ses beaux vers et le merveilleux air du récit du Ballet, lequel fut accompagné d'une simphonie toute divine, que par la politesse et la justesse de sa danse faisant admirer à tout le monde, ce qui rassemble en sa seule personne, un poète galland, un sçavant musicien et un excellent danseur.

Le sieur le Gros, qui chanta ce beau Récit, n'ayant besoin que de sa voix et de sa disposition ordinaire pour charmer les oreilles de tous ceux qui l'entendent, avec la mesme facilité qu'il eut à ravir cette grande Reine, fit advoüer à tout le reste de ses auditeurs qu'il n'y avoit que luy capable d'entreprendre et d'exécuter ces merveilles.

Les sieurs Beauchamp, le Vacher, Des-Airs et Dolivet, ne s'y sont pas rendus moins considérables pour la diversité de leurs danses et les artificieux démeslez de leurs entrées, qui exprimoient si naïvement les personnages qu'ils avoient à représenter, que bien qu'ils n'en fussent que des coppies, on les prenoit pour les originaux mesmes : Aussi faut-il confesser que pour conduire une si belle et grande entreprise à une si heureuse fin, les ordres qu'ils en avoient reçeus, avec une joye indicible, de Monsieur Hesselin, comme de leur chef, leur avoient servy d'autant d'ames pour les animer tous à exécuter ponctuellement les merveilleux projets de son esprit, le plaisir de luy obéir leur inspirant des choses si belles et si extraordinaires qu'ils ne sont croyables qu'à ceux qui les ont veües. Et ce qui est encore de plus admirable est la tranquillité avec laquelle ce merveilleux personnage faisoit agir, dans cette incomparable magnificence, plus de deux cens personnes en des occupations toutes différentes.

Le lendemain, la Reine estant éveillée, Monsieur Hesselin, pour ne laisser passer à sa Majesté aucun moment sans quelque nouveau divertissement, luy présenta, en particulier, Madame de Saint Thomas qui lui donna le plaisir d'entendre plusieurs airs italiens et françois, accompagnée de M. de Mollière touchant le Tuorbe avec

(1) Acteur célèbre de ce temps, qu'il ne faut pas confondre avec notre grand poète comique Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière.

des agréments égaux aux charmes d'une voix si belle et si forte, qu'elle peut chanter un récit de quatre-vingts vers sans rien perdre de sa première justesse ni de sa première douceur.

Ce divertissement fut suivy d'un autre dont la petite fille de M. de Mollière fut le sujet, et qui dansa au son d'une guitare une sarabande avec des batteries de castagnettes si ajustées que tout en estoit surprenant : à quoy elle ajousta une plus grande occasion de se faire admirer, lors qu'elle prit un clavecin dont elle joua tant de diverses pièces avec une si rare délicatesse et un si bel air qu'on ne pouvoit croire qu'une fille de dix ans eût pû arriver à un point de perfection, qu'un autre auroit bien de la peine d'acquérir par une estude continuelle d'un pareil temps.

La Reine leut ensuite avec plaisir un Poëme Latin. présenté par Monsieur l'Abbé l'Escalopier, et ayant appris son employ ordinaire, elle luy tesmoigna qu'elle le vouloit entendre prescher.

Sa Majesté trouvant tant de charmes différents en cette maison incomparable, eust souhaitté y faire plus de séjour, afin de les pouvoir distinguer avec plus de loisirs : mais l'impatience de voir Paris où elle sçavoit estre attendüe, donna quelque précipitation à sa joye et la fit disner plustost qu'elle n'eust voulu.

Pendant le repas, Monsieur Hesselin lui fist encore entendre les vingt-quatre violons et, par intervalles, un Concert de Musique, de Voix, de Clavesins, de Tuorbes et autres instruments, dont la Reine fut si fort satisfaite, que l'expression qu'elle en donna, en partant, au Maistre de la Maison, luy firent perdre le souvenir des peines et des fatigues qu'il avoit souffertes pour rendre toutes choses en leur perfection.

Elle sortit à deux heures d'Essaune et vint coucher à Conflans au logis de Monsieur le Duc de Richelieu, où les Comédiens françois représentèrent le Cinna, et le Vendredy, après son disner, se mist en chemin pour Paris.

BALLET

DANSÉ A ESSAUNE

DANS LA MAISON DE MONSIEUR HESSELIN

POUR LE DIVERTISSEMENT

DE LA SÉRÉNISSIME REINE DE SUÈDE

La renommée qui reconnoist qu'elle n'eust jamais de plus célèbre employ, que de publier les rares vertus et les admirables qualitez de l'incomparable *Christine*, ayant fait sçavoir à tout le monde qu'elle vouloit honorer ces aymables lieux de son auguste présence, y est venuë elle-mesme, suivie d'une foule de gens de tous pays et de toutes conditions, qui désirent luy rendre leurs respects ; pour leur en donner le moyen et leur faciliter l'accest de cette grande Reyne ; elle paroist la première devant elle par le récit.

RÉCIT

*Reyne dont les mortels adorent la présence,
Moy qui parle en tout lieu et qui parle de tout,
Je viens pour t'asseurer qu'il n'est point d'Éloquence
Que tes rares vertus ne puissent mettre à bout ;
Tout cède à ton Esprit et d'un pouvoir supresme
Toy seule peux parler dignement de toy-mesme.*

*Tes grandes actions qui n'ont point de pareilles
A me faire parler ont seroy mille fois,
Aussy pour célébrer tes divines merveilles
Il faut plus d'une langue, il faut plus d'une voix ;
Mais bien qu'à te louer j'apporte un soing extremesme
Toy seule peux parler dignement de toy-mesme.*

*Abbaissant à tes pieds ce que tous les Monarques
Portent dessus la teste et tiennent dans leurs mains,
Ne fais-tu pas bien voir par ces illustres marques
Que si tu dois resgner ? c'est sur tous les humains.
Par ce divin esprit et ce pouvoir supresme
Toy seule peut parler dignement de toy-mesme.*

PREMIÈRE ENTRÉE

Le Génie de la France

BEAUCHAMP

Le génie de la France, le plus diligent, comme le plus zélé, paroist le premier ; et présente à la Reyne les soumissions et les vœux de tous les Peuples de ce grand Royaume, luy protestant qu'ils n'ont pas moins de passion pour son service, que d'admiration pour sa vertu.

II^e ENTRÉE

Deux Suisses

LAMBERT, DON.

Les Magnifiques et Puissans Seigneurs des Cantons, qui s'attendaient à l'honneur de luy faire la révérence dans leur Pays, voyant qu'elle a pris une autre route, ont envoyé deux Bourgmestres, pour luy rendre les devoirs de toute leur Nation.

III^e ENTRÉE

Deux Bourgeois et une Bourgeoise

LE VACHER ET LES DEUX DES-AIRS

Rolland, Rodomont et Angelique, qui ne sont pas moins connus par les emportemens de leur amour, que par le nombre de leurs exploits, n'ayant désormais de passion que pour la véritable vertu héroïque, dont ils n'avoient veu jusques icy qu'une fausse image,

viennent la révéler en la personne de cette magnanime Princesse, et n'osent paroître sous un habit où l'on leur a veu faire tant d'égarremens, ils se cachent sous l'apparence modeste de deux Bourgeois et une Bourgeoise de Paris, résolus de suivre par tout la Reyne et de s'attacher à son service.

IV• ENTRÉE

Une Egyptienne

VAGNAC

Urgande, la fameuse Enchanteresse, enchantée elle-mesme de ce qu'elle entend dire en tous lieux des perfections de cette admirable héroïne, vient luy faire les excuses des Amadis et du reste des Avanturiers, de ce qu'ils n'ont pû luy rendre leurs devoirs en personne, estant occupez à des entreprises qu'ils peuvent d'autant moins abandonner, que c'est par où ils prétendent mériter plus hautement son estime.

V• ENTRÉE

Quatre Mores

CABOU, MOLIERE, BEAUCHAMP ET DOLIVET

Cependant la mesme Urgande amène à ses pieds quatre Roys Mores, qui font gloire de venir soumettre toute leur grandeur à sa puissance, et n'aspirent plus qu'à l'honneur de recevoir de sa main les chaisnes dont ils ont chargé leurs ennemis.

DEUXIÈME PARTIE

SECOND RÉCIT

Deux Paysannes et un Paysan.

VAGNAC, DU MOUSTIER, LERAMBERT.

Flore et Pomone viennent offrir à la Reyne le Tribut des biens qu'elles ont produits en ce lieu délicieux et luy présenter des fleurs et des fruits, mais ayant appris que leur amant Zéphir se doit rencontrer en cette feste, non sans dessein de leur faire infidélité, elles se sont déguisées afin de pouvoir mieux l'observer : Ce qui fait un Récit facécieux où Zéphir luy-mesme se mesle pour le rendre plus agréable.

PREMIÈRE ENTRÉE

Deux Bergers et une Bergère

LA MARRE, DE GAN, MONGÉ

Les Bergers héroïques de Lignon et leurs charmantes Bergères ont envoyé les plus galands d'entr'eux, pour porter à cette Princesse des marques de leurs respects et pour l'asseurer que toute rare qu'est la félicité dont ils jouissent dans le parfait accomplissement de leurs vœux, ils en conçoivent une autre plus grande, c'est de pouvoir estre quelques fois honorés de ses commandemens, ne le pouvant estre de sa veuë.

II. ENTRÉE

Quatre Pigmées

BONNAR, CHAUDRON, DANIEL ET BROÛAR

Les Peuples qui habitent les extrémités du monde et qui n'ont pas moins d'admiration pour elle que ses voisins, luy ont envoyé quatre Pigmées des mieux faits et plus adroits de tout le païs, afin de divertir sa Majesté par une danse plaisante et des postures répondans à la petitesse de leur taille : Ils sont venus sur des gruës, prises depuis peu à la guerre, que cette petite Nation a contre elle, mais ces gruës ne se verront point estant demeurées dans le Parc pour paistre.

III^e ENTRÉE

Un vieux Gentilhomme et une Damoiselle Gauloise

ANSE, femme... LERAMBERT, homme

Le fameux Hercule a voulu se trouver à cette Feste avec sa belle Iole, pour venir révéler, en cette Héroïne Royale, la mémoire et la valeur de l'Hercule du Nort, l'invincible GUSTAVE (1); mais comme il s'est veu observer par les Grecs, qui auroient difficilement consenty à son voyage, pour ne pas se priver des avantages que sa présence leur procure, il s'est travesty en vieux Gaulois et sa maîtresse en Dame du mesme temps, reconnoissant combien ils sont l'un et l'autre inférieurs aux dons naturels et acquis de cette grande Princesse.

IV^e ENTRÉE

Quatre Amazones

LES DEUX DES-AIRS, LE VACHER ET DUPRON

Les Amazones, à l'envie d'Hercule, à qui elles ne veulent pas plus céder en cette occasion qu'en celle de la guerre, envoient quatre de leurs Princesses à sa Majesté, pour l'asseurer que la reconnoissant pour leur véritable Reyne, elles s'estimeront plus glorieuses d'apprendre qu'elle daigne agréer leurs devoirs, que des plus fameuses victoires qu'elles ayent remportées sur les plus grands Roys de l'Asie.

V^e ENTRÉE

Un Espagnol

DOLIVET

Un Gentil homme Espagnol, que la curiosité a fait glisser dans cette foule, se trouve si surpris d'admiration, en présence de cette merveilleuse Princesse, qu'oubliant les victoires qu'elle a remportées sur sa nation, il veut bien contribuer à son divertissement tout ce qu'il a de disposition et d'adresse.

FIN DU BALLET

(1) GUSTAVE ADOLPHE, père de la Reine Christine.

UN

ATELIER MONÉTAIRE A CORBEIL

DE 1654 A 1658

Pendant les troubles de la Fronde, comme à d'autres époques, il y eut de fréquents déplacements d'ateliers monétaires, déplacements justifiés par les circonstances. A ce sujet il a été écrit, et cette opinion est assez accréditée, que, de 1654 à 1658, ces troubles avaient occasionné le transfert à Corbeil de tous les ateliers de la monnaie de Paris, et que toutes les pièces frappées durant cette période, et portant la lettre monétaire A, marque de fabrique de l'atelier monétaire de Paris, devaient être considérées comme ayant été frappées à Corbeil.

Il y a du vrai dans cette affirmation, mais l'erreur y tient aussi sa place. Le vrai est qu'il est incontestable que des liards d'un ou de plusieurs types ont été fabriqués à Corbeil à cette époque et, comme preuve à l'appui de cette assertion, je transcris ci-après quatre documents, choisis entre beaucoup d'autres, aux Archives Nationales, dans les registres de la Cour des Monnaies, qui prouvent cette fabrication d'une manière irréfutable. Le plus important de ces documents, et le plus significatif surtout, est l'ordonnance royale de Louis XIV, en date du 28 novembre 1654, qui prescrit l'établissement à Corbeil d'un atelier monétaire pour la fabrication spéciale des liards. Quant à l'erreur dont je parlais plus haut, elle est facile à démontrer en disant que ce ne sont pas les troubles de Paris qui ont pu occasionner un transfert d'atelier monétaire à Corbeil entre la fin de l'année 1654 et l'année 1658, puisque, à cette époque, Paris était calme et tranquille et la Fronde terminée depuis 1653 ; l'on sait, en effet, que c'est au mois de février de cette même année que le Roi était rentré définitivement dans sa capitale. Il est donc probable, puisque nous avons la preuve de la fabrication des liards à Corbeil et que rien n'indique qu'il y ait été frappé d'autres monnaies, que cette fabrication n'aura été or-

donnée que pour soulager momentanément l'atelier de Paris, surchargé de besogne par les nombreuses et fréquentes modifications apportées aux monnaies sous le règne de Louis XIV, et surtout à cette époque, par une importante commande de numéraire spécial destiné au Canada (1).

Il est donc évident que, comme atelier monétaire, Corbeil a été un moment la succursale de Paris, mais seulement pour une fabrication déterminée, celle des liards. Malgré cette évidence, il est surprenant que notre ville n'ait gardé aucune trace, aucun souvenir de cet Hôtel royal des Monnaies établi dans ses murs. Rien, dans les archives de la ville ni ailleurs, ne le rappelle ; nous n'avons pas même la *rue de la Monnaie* qui, dans beaucoup de villes de France, prouve, en perpétuant le souvenir, qu'il y a eu là un atelier monétaire. Où était situé celui de Corbeil ? on l'ignore et toutes les recherches faites pour le découvrir ont été sans résultat. Le hasard nous aidera peut-être un jour à percer ce mystère.

Mais si nous ne connaissons pas l'atelier, nous en connaissons les produits et nous en possédons un échantillon d'une belle conservation : c'est un de ces liards, assez rares aujourd'hui, qui y ont été frappés. Le type du revers est joli ; quant à l'avvers, c'est celui de tous les liards de cette période du règne du grand Roi. Cette pièce est désignée, en numismatique, sous le nom de *pièce de plaisir ou liard de Corbeil*. Nous en donnons ci-dessous la reproduction et la description.



Avvers : LOUIS XIII ROI DE FRAN. ET NA. — buste juvénile drapé, cheveux longs et couronne fermée.

Revers : LIARD DE FRANCE — dans le champ, grand L, surmonté d'une couronne et accosté de deux fleurs de lys — en dessous à l'exergue : 1654 et la lettre monétaire A placée au milieu de la date entre le 6 et 5.

(1). LE BLANC, *Traité historique des monnaies de France* (Amsterdam, 1692, page 304).

Ce liard peut, en toute sûreté, être considéré comme sortant des ateliers de Corbeil, parce qu'on ne le trouve pas avec d'autres dates que celles comprises dans la période où fonctionna l'établissement monétaire de cette ville.

Les documents de la Cour des Monnaies que l'on va lire indiquent les quantités de cuivre livrées à la Monnaie de Corbeil pour les transformer en liards. La dernière de ces pièces, celle qui est datée du 11 Janvier 1656, est une sorte d'inventaire très intéressant, car il nous apprend que, depuis le 13 février 1655 jusqu'au 31 décembre de la même année, c'est-à-dire en dix mois et demi, il a été fabriqué à Corbeil une quantité de liards pesant 487.137 marcs, poids qui, ramené à notre système actuel, représente 121.784 kilogrammes. Ces chiffres disent éloquemment l'importance de l'atelier monétaire de Corbeil; ils prouvent en outre que pendant le temps que cet atelier fonctionna, il dut y être frappé la plus grande partie des liards, de tous les types, exigés par les besoins de la circulation. D'autres villes, cependant, en frappèrent également, Lyon surtout, reconnaissable par sa lettre monétaire D. Mais, sans vouloir trop prouver, j'estime que l'on peut affirmer avec certitude que tous les liards, et seulement les liards à la lettre monétaire A, datés de 1654 à 1658, sont sortis des ateliers de la Monnaie de Corbeil.

A. DUFOUR,

Bibliothécaire de la ville de Corbeil.

I

ORDONNANCE ROYALE

Prescrivant l'établissement d'une fabrique de liards à Corbeil.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à nostre amé et féal conseiller en nos conseils, Premier Président de nostre Cour de Monnoyes, le sieur Pajot, Salut. Nous aurions ordonné, par nos lettres patentes des mois de juin et septembre de l'année 1649, avril et juillet dernier, enregistrées en nostre Cour des Monnoyes, une fabrication en cuivre neuf des espèces de liardz et la conversion en icelle des deniers estrangers qui ont été intro-

duicts en ce royaume, à nostre très grand préjudice et de nos subjects, et mesme des doubles de France réduicts en deniers dès l'année 1645, et ce, pendant le temps et avecq le nombre des presses y mentionnées, ce que nous avons despuis résolu et aux autres charges y contenues, pour estre nos dictes lettres patentes exécutées en présence des commissaires de nostre Cour, à ce desputez, afin d'empescher les fraudes et malversations qui pourroient estre commises en la dicte fabrication, et faire en sorte que nostre intention soit exactement et fidèlement exécutée; à la nomination desquels nostre dicte Cour ayant proceddé, auroit, suivant nos dictes lettres, commis un des Commissaires d'icelle en chascun des lieux destinez à la dicte fabrication. Du soing desquels, quoyque nous ayons tout subject de croire que nous tirerons tel proffit et soulagement pour nos subjects que nous en debvons attendre de bons et fidèles officiers préposez à l'administration de nostre justice, nostre cher et bien amé Izaacq Blandin, par nous commis pour l'exécution de nos lettres patentes, nous ayant remonstré qu'il est nécessaire de placer 12 presses au moins en nostre ville de Corbeil, affin de disperser les liards qui y seront fabriqués ès villes et provinces circonvoisines, pour le soulagement du menu commerce, et que nostre dicte Cour n'ayant pourveu le dict Corbeil que d'un commissaire qui ne pouroit seul vacquer suffisamment, avoir l'œil et ordonner sur tout ce qui seroit de la dicte fabrication dans un establissement de cette qualité, ayant jugé nécessaire de commettre encorres quelque autre de nos principaux officiers de nostre dite Cour, sur l'expérience, probité, fidélité et du soing duquel nous puissions reposer, avecq lequel le Conseiller commis par nostre dicte Cour pouroit ordonner, conjointement ou séparément en l'absence l'un de l'autre, sur tout ce qui concerne la fabrication; à ces causes, Nous, à plain confians de vostre affection et fidelité à nostre service et capacité au fait des monnoyes, nous vous avons commis, ordonné et députté, commettons, ordonnons et desputons, par ces présentes signées de nostre main, pour, en exécution de nos dictes lettres patentes, faire toutes choses nécessaires à l'establissement et à la fabrique des dits liardz et despendance en nostre dicte ville de Corbeil, avecq le nombre de douze presses, pour donner aux habitants de nostre dicte ville de Paris et environs et aux provinces susdictes le secours qu'ils en attendent et qui leur est nécessaire pour le menu commerce, ne voulant que le dict sieur Blandin, ses procureurs ou commis, puissent travailler ou faire travailler sans vostre ordre ou direction, ou de celluy de nos dicts conseillers commis par nostre dicte Cour, conjointement ou séparément en l'absence l'un de l'autre, ni par autres personnes que ceux qui seront par vous choisis pour faire les délivrances des dictes espèces. De ce faire vous donnons pouvoir par ces présentes, commission, autorité et mandement spécial, mandons et ordonnons à tous nos officiers et subjects qu'à vous, en ce faisant, ils obéissent, CAR TEL

EST NOSTRE PLAISIR. Donné à Paris le xxviii^e jour de novembre, de l'an de grâce 1654, et de notre règne le douzième.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : Pour le Roy, DE GUÉNÉGAUD.

Scellé du grand sceau de cire jaune sur simple queue.

Enregistré suivant l'arrêt de ce jourd'huy, en la Cour des Monnoyes, le xi janvier 1655 (1).

II

Premier registre des délivrances faites des cuivres fabriquez au département de Corbeil par moy Jean Arragon, commis pour les dictes délivrances et à faire les fonctions de garde au dict département.

Première délivrance. — Du treizième jour de février 1655, a esté délivré par moy, Jean Arragon, commis garde pour faire les délivrances des liartz monnoies en la fabrique de Corbeil, la quantité de deux cent cinquante marqs de liartz monnoies, à Edme Raguin, procureur du sieur Isaac Blandin, commis par le Roy pour la fabrique des dicts liartz, lesquels ont esté trouvez foibles, en trois marqs, de huit pièces, et en la présence de M^e Nicolas Frenicle, conseiller du Roy en la Cour des Monnoies et commissaire député par sa dicte Majesté et par la dicte Cour, en la fabrique de liartz au département dudit Corbeil; lequel sieur commissaire a signé, pour cette fois, le dict jour ci-dessus xvi^e cinquante-cinq.

Mis en boeste quarante-une pièces.

Signé : RAGUIN, N. FRENICLE,
et plus bas : ARRAGON.

III

Deuxième délivrance. — Du seizième jour de février mil six cent cinquante-cinq, en la présence de M^e Nicolas Frenicle, commissaire susdit, a esté dellivré par moy, garde susdit, au dict Raguin, la quantité de sept cent marqs de liartz, trouvez foible en trois marqs de sept pièces et demye.

Mis en boeste quatorze pièces (2).

Signé : RAGUIN, ARRAGON, N. FR.

(1) Archives Nationales, Cour des Monnaies, registre Z¹ B, 87, fol^o 74, v^o et ss.

(2) Archives Nationales, Cour des Monnaies, registre Z¹ B, 864.

*Procès-verbal de clôture d'un autre registre contenant
345 délivrances.*

L'an xvi cens cinquante-six, le onzième jour de janvier, Nous Nicolas Frenicle, conseiller du Roy en sa Cour des Monnoyes, commissaire député par sa dicte Majesté et la dicte Cour pour la délivrance et la fabrique des liartz au deppartement de Corbeil, assisté de M^e Adrian Bassuel, premier huissier en la dicte Cour et greffier de la commission, nous nous sommes transportez en personne à la fabrique des liards, où estant, nous avons mandé M^e Jean Arragon, garde par nous commis pour les dictes délivrances des dicts liards, et M^e Jean Rous, ayant procuration d'Edme Raguin, procureur au dict deppartement de Corbeil de M^e Isaac Blandin, commis par Sa Majesté pour la fabrique des dicts liards, en exécution de ses déclarations, veriffiées en la dicte Cour pour la dicte fabrique. Lesquels Arragon et Rous ont fait ouverture en nostre présence d'un coffre dont ils ont chacun une clef, dans lequel sont les deniers en boiste de l'ouvrage fait au dict département de Corbeil en l'année seize cens cinquante-cinq, depuis le treizième jour de février, jour où a esté fait la première délivrance desdicts liards, jusqu'au dernier jour de décembre de la dicte année seize cens cinquante-cinq, durant lequel temps il paroît, sur le papier des délivrances, qu'on a fabriqué audict Corbeil quatre cens quatre-vingt-sept mil cent trente-sept marcs d'ouvrage des dicts liards, dont a esté mis en boiste quarante livres onze sols neuf deniers, dont monnoyage, sauf l'erreur de calcul, laquelle boiste, avec le papier des délivrances, nous avons fait clouer et fermer en nostre présence par le dict M^e Jean Arragon, garde commis, en un sac auquel nous avons fait apposer le sceau de nostre commission et cacheté en divers endroits des cachets des dicts Arragon et Rous, et mettre ensuite dans un baril que nous avons fait fermer, pour estre la dicte boiste portée ensuite en nostre greffe de la Cour des Monnoyes, au plus tard dans les huit jours, à la dilligence dudict Rous, par les mains duquel à cet effet nous avons mis et déposé lesdicts deniers en boiste ainsi clos et cachetez, lequel s'en est chargé et a promis de satisfaire aux dictes ordonnances et de remettre où faire remettre la dicte boiste au greffe de la Cour dans le dict temps, dont il nous rapportera acte, de laquelle closture nous avons dressé le présent procès-verbal, y cellui fait signer double aux dicts sieurs Arragon et Rous, dont l'un sera pour servir de closture aux dicts papiers des délivrances et l'autre pour demeurer en nostre greffe (1).

Signé : ROUST, ARRAGON, N. FRENICLE.
Par mon dict sieur: BASSUEL.

(1) Archives Nationales, Cour des Monnaies, carton Z¹ B, f^o 864.